

23 SEP. 2008

REPUBLIQUE TUNISIENNE
---***---
MINISTERE DE LA SANTE
PUBLIQUE

Avis de la Direction de la Pharmacie et du Médicament

Suite à l'Alerte de l'AFSSAPS en date du 18 Septembre 2008 relative au risque majeur de confusion entre les nouvelles ampoules d'atropine 0,25 mg/ml (1ml), 0,5 mg/ml (1ml), 1 mg/ml (1ml) commercialisées par le laboratoire Aguettant et les ampoules d'éphédrine 30 mg/ml (1ml), la Direction de la Pharmacie et du Médicament rappelle donc la nécessité d'une lecture attentive des étiquetages lors de l'utilisation de médicaments pour éviter tout risque de confusion, et en particulier entre ces ampoules de petit volume et de présentations similaires. Il est important que les professionnels de santé évitent tout automatisme lié à la couleur, à la forme ou à la taille des ampoules et de l'étiquetage.

Le Directeur Général
de la Pharmacie et du Médicament
Signé: Dr. Kamel IDDIR